

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 19 décembre 2019 portant désignation des  
membres du Conseil d'administration et des vice-  
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement  
supérieur**

**A.Gt. 18-01-2024**

**M.B. 16-02-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, l'article 28, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>, tel que modifié en dernier lieu par décret du 14 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur ;

Vu les propositions de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur du 13 décembre 2023 et 22 décembre 2023 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>, c), de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2019 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, tel que modifié en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2023, les mots « M. Jean BERNIER » sont remplacés par les mots « M. Francis PENNING ».

**Article 2.** - A l'article 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1<sup>o</sup> le a) est complété par les mots « Suppléant : M. Théo COMPERE (FEF) » ;

2<sup>o</sup> au c), les mots « Mme Léa MOUCHERON (FEF) » sont remplacés par les mots « Mme Adélie PIRLOT (FEF) » ;

3<sup>o</sup> au f), les mots « M. Kolya ZEOLI (FEF) » sont remplacés par les mots « M. Anthony JACOBS-REMACLE (FEF) ».

**Article 3.** - Les articles 1 et 2, 3°, produisent leurs effets au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'article 2, 1° et 2°, produit ses effets au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Bruxelles, le 18 janvier 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX